



COMITE : Nord Pas de Calais ZONE 83

REGLEMENT DES COMPETITIONS

QUADRETTES D1 SAISON 2024 - 2025

Le Comité **Nord Pas de Calais** organise le Championnat **Quadrettes 1ère division** qui qualifie les mieux classés pour la finale nationale qui aura lieu du **14 au 16 Février 2025 à VICHY**.

Ce championnat est ouvert à tous joueurs licenciés dans le Comité et à jour de leur cotisation 2024-2025.

Cette épreuve est soumise aux règlements des compétitions de la zone 83 et aussi celle de la F.F.T. en vigueur :

- Fascicules 1 : Règles communes
 - Chapitre 1 : Articles 12 et 14
 - Chapitre 2 : Règles communes à toutes épreuves (Articles 21 à 40).
- Fascicules 5 : Quadrettes
 - Chapitre 3 : Règles applicables aux Championnat en quadrettes (Articles 1 à 12)
 - Chapitre 4 : Code d'arbitrage

Ces documents étant consultables auprès de L'arbitre.

Le **nombre de quadrettes qualifiées** pour la finale nationale **a été fixé à 2** pour le Nord Pas-de-Calais par la FFT.

DEROULEMENT et PARTICIPATION

Le Championnat régional se déroulera en **1 finale de 2 séances** qui se jouera le **samedi 28 septembre 2024** à 13h30 **La 2eme Séance : L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi soit entre 1h00 et 1h30 après la fin de la 1^{er} séance en tenant compte de la configuration de la salle pour la prise du repas.** A l'adresse suivante :

Salle Camus
Place Victor Brachelet (à côté du théâtre municipal)
59490 SOMAIN

Le nombre de quadrettes participant à la 2^{ème} séance sera fonction du nombre de quadrettes participant à la première séance. **Si table relais à la première séance, la dernière équipe de la dite 1^{ère} séance sera éliminée.**

Participation : **25 euros par joueurs** (une équipe D2 qui participe à la quadrette D1 et uniquement la même équipe se verra offrir son engagement pour la quadrette D2)

Pour jouer en D1, l'indice global de la quadrette doit être supérieur à 20
(Voir tableau ci-joint)

La mise en place de la première séance sera effectuée, en fonction du nombre d'inscrits, avec le logiciel d'inscription EXTAR et sera faite de façon à optimiser l'intérêt de l'épreuve. Lors de la première

séance, la quadrette Championne sortante reçoit la position 1 à condition d'être dans la même composition.

Les quadrettes présentes sur le lieu de l'épreuve et **non inscrites** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve.

A l'issue de la dernière séance, **les deux premières quadrettes seront qualifiées pour** la Finale Nationale qui aura lieu du **14 au 16 Février 2025 à VICHY**

Le silence est de règle durant les donnes.

INSCRIPTION

L'inscription à cette compétition implique l'acceptation du présent Règlement. Il est impératif de s'inscrire à l'avance afin d'optimiser la préparation de l'épreuve.

La feuille d'inscription est à retourner, avant le **22 septembre 2024** :

- Soit par l'intermédiaire de votre Président de Club,
- Soit à l'adresse suivante :

Mr Stéphane MIONNET
33, rue d'Antin
62550 VALHUON

- ou par email : ccr5962@yahoo.com

DIRECTEUR D'EPREUVE

Le Directeur d'épreuve et l'arbitre se réservent le droit d'apporter toute modification qu'ils jugeraient utile à ce règlement pour permettre le bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

INDICE PCN FINALE : 1,80

Attribution	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}	4^{ème}	5^{ème}	6^{ème}	7^{ème}	8^{ème}	9^{ème}	10^{ème}	11^{ème}	12^{ème}
PP	22	18	14	11	9	7	6	5	4	3	2	2

Ne peuvent prendre des PP que les équipes ayant des PCN

RETARD

Les Quadrettes doivent être présentes et complètes à 12h45.

Après 15 minutes, délai de grâce, l'arbitre inflige 1 PM de pénalité sur le résultat obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 30 minutes, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les Quadrettes incomplètes. Une Quadrette présente ne peut se retirer avant cette décision sans encourir de sanction.

SYSTEME D'ANNONCE

Les capitaines d'équipes, devront rédiger et mettre sous enveloppe cachetée, dans un langage clair, leur système de signalisation. Cette enveloppe sera remise avant le début de la première phase régionale à l'arbitre principal qui, en cas de problèmes, aura la possibilité de contrôler si la jouerie est conforme à la signalisation déposée. Les enveloppes seront rendues aux dites équipes constituées à l'issue de chaque phase éliminatoire régionale.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 72 heures après la publication des résultats de l'épreuve au Président de la CCR concernée, qui, doit rendre sa décision sous 96 heures. Le CCR doit en outre informer le Président de ZONE et le Président de la C.C.N.

DISCIPLINE --- DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi et traduit en chambre de discipline.

Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats, d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante sans être traduit en chambre de discipline.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

Tout joueur communicant avec ses partenaires sera exclu, avec sa quadrette, du championnat et traduit en chambre de discipline.

- Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre leur appareils numériques jusqu'à la fin de la séance.

En cas de non-respect de cette règle, l'équipe fautive se verra sanctionnée par 10 P.M.

**Directeur d'Epreuve
Stéphane MIONNET**

**Président de Zone
Olivier AUBERT**

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4